

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Novembre

ENSEIGNEMENTS

Dans le très remarquable discours qu'il a prononcé à la Chambre, le ministre de la guerre, M. Cavaignac, a dit qu'il ne faut pas chercher dans l'affaire de Madagascar des motifs de récrimination, encore moins des motifs de découragement, mais des enseignements pour corriger les défauts de notre organisation.

Rien n'est plus vrai ; mais il faudrait, croyons-nous, généraliser cette pensée. Il faudrait aussi que notre organisation, même perfectionnée, ne servit plus à nous lancer dans de telles aventures, à commettre de telles folies.

Comme nous l'avons dit plusieurs fois, comme nous tenons à le répéter, ce qu'il y aurait eu, certes, de plus sensé, c'était de ne pas se lancer dans une telle entreprise. A vrai dire, l'honneur national n'y était engagé que parce qu'on l'a bien voulu ; comme il est bon de le répéter, le bombardement des ports de l'île de Madagascar et la saisie des douanes malgaches eussent largement suffi.

Mais, encore une fois, du moment qu'on voulait aller à Madagascar, peut-on concevoir qu'avec les immenses ressources que possède la France, on dut aboutir à un résultat aussi lugubre, nous allions écrire : aussi criminel ?

Dire que l'on manquait de renseignements, d'informations, ce n'est pas soutenable.

Qu'a fait, durant des années, à Tananarive, M. Le Myre de Vilers, auquel on avait fait une réputation de clairvoyance et de capacité que l'événement, hélas ! n'a guère justifié ?

Quel compte aussi a-t-on tenu des enquêtes si concluantes, si décisives faites précédemment par la Chambre des députés, et au cours desquelles on entendit — notamment

en 1885 — des dépositions si précises émanant de tous les hommes qui connaissaient Madagascar ?

Au lieu de cela, on est venu déclarer au pays que toutes les mesures étaient prises pour que l'expédition fût rapidement menée, sans entraîner des pertes d'hommes excessives ; on fixait alors le chiffre de 10 pour 100 d'indisponibles comme un maximum.

Comment, dans les Chambres, à ces prévisions d'un optimisme si exagéré, ne s'est-il trouvé personne pour répondre, en citant les évaluations de tous les officiers de marine qui connaissaient l'insalubrité du climat de Madagascar et qui, dans les dépositions rappelées ci-dessus et publiées dans un gros volume distribué à tous les membres du Parlement, fixait à 40 ou 50 pour 100 le nombre des soldats qu'il fallait sacrifier ?

Chaque jour on nous vante l'admirable organisation de notre armée, de notre marine. En toutes occasions, on la couvre de fleurs de rhétorique qui, même à propos de simples manœuvres, évoquent le souvenir des plus triomphales proclamations de Bonaparte à ses troupes.

Il faut l'avouer — et nous le disons avec une tristesse profonde, partagée, en ce moment, par la France entière — est-ce donc ainsi que malgré tant d'efforts et de milliards dépensés pour la flotte et pour l'armée, nous sommes prêts à toute échec ?

Peut-on même prétendre qu'en cette occasion nous nous soyons trouvés en présence de difficultés exceptionnelles ? Ce serait malaisé, puisque aucune puissance européenne ne s'opposait à notre expédition, que le terrain de celle-ci était ou devait être depuis longtemps préparé, et enfin qu'on envoyait là-bas des forces de beaucoup supérieures à celles qui avaient été déclarées nécessaires, et avec des ressources en matériel et en argent que l'on nous représentait comme surabondantes.

Et cependant, avant même que les opérations militaires aient été sérieusement

commencées, on en ait où l'on sait, et jamais dans aucune expédition lointaine on n'assistait à une hécatombe d'hommes aussi inutile, aussi affligeante, aussi révoltante pour la conscience nationale.

Combien n'est-elle pas navrante, par exemple, cette histoire du 200^e de ligne, pour la formation duquel on écréma en quelque sorte tous nos régiments d'infanterie, et qui, sans avoir combattu, se trouve réduit, nous dit-on, à cinquante ou soixante hommes plus ou moins valides ?

Et ce manque d'hôpitaux à la Réunion, et cette traversée de la mer Rouge imposée à tous ces pauvres malades, et ces centaines, ces milliers de malheureux garçons auxquels on a imposé tant d'inutiles souffrances ?

Croit-on que de telles fautes puissent être excusées, même expliquées ?

Et c'est pour cela cependant qu'à nos charges budgétaires si lourdes, on va ajouter une dépense de 2 à 300 millions au bas mot.

En vérité, n'y a-t-il pas autre chose à faire de l'argent et du sang de la France ? Lorsque M. Grévy, envers lequel on a été et on est encore si injuste, s'opposait autrefois aux entraînements de cette politique coloniale qui nous coûte si cher, il comprenait, avec une rare clairvoyance, l'intérêt de la patrie.

Il faut le répéter nettement et résolument, l'heure est venue de nous arrêter dans une telle voie. Elle conduirait la France à la ruine de ses finances, à la désorganisation de ses forces militaires et maritimes.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 novembre 1895

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. Berthelot, ministre des affaires étrangères,

Lorsque son frère rentra, il simula un grand désespoir, disant qu'en son absence les pirates étaient venus, avaient forcé le château et emmené sa femme, la vertueuse Yvonne.

Le chagrin du pauvre Yvon fut si grand qu'il mourut sur le coup. Yannic ne pleura pas, trop heureux d'avoir assouvi la haine qu'il portait à son frère, et ne songea plus, dès lors, qu'à reprendre sa vie d'orgies et de débauches.

Mais Dieu veillait pour le punir. Une nuit, en se réveillant d'une longue ivresse, il vit l'ombre de son frère devant son lit.

— Yannic, dit Yvon, tu as menti, les pirates ne sont pas venus ; c'est toi qui as tué mon Yvonne bien-aimée ! Tu ne sortiras pas de ce château avant d'avoir retrouvé l'âme de la victime !

L'ombre disparut, laissant Yannic sous l'empire d'une effroyable terreur qui ne se dissipa qu'au matin.

— J'avais trop bu, hier soir, se dit-il, j'ai revé ; les morts, pas plus que leurs âmes ne reviennent.

Mais la nuit suivante, il entendit encore appeler : Yannic ! Yannic ! et tressaillit en reconnaissant la voix d'Yvonne. S'armant de courage il parcourut toutes les salles de l'immense château, toujours poursuivi par ce même appel plaintif. Il se rappela alors les paroles de son frère, lui ordonnant de chercher l'âme de sa femme.

— Yannic ! Yannic ! criait toujours la voix.

Affolé, il voulut quitter ce château maudit et gagna le pont-levis, mais là, une surprise plus terrible l'attendait.

Le château, détaché de la terre, se trouvait maintenant en pleine mer, isolé comme une île, battu de tous côtés par les flots furieux.

monte à la tribune et donne lecture de la déclaration suivante :

Messieurs,

L'expédition de Madagascar est glorieusement achevée ; la rébellion des Hovas contre le protectorat de la France a été vaincue ; la guerre qu'ils avaient suscitée s'est terminée par la prise de leur capitale et la soumission de la reine Ranavaloa.

Grâce à l'héroïsme de nos soldats, à leur discipline, à leur endurance, grâce à la vigilance et à l'énergie de nos officiers, à l'inébranlable fermeté du commandant en chef, notre armée a surmonté les difficultés exceptionnelles opposées par le sol et par le climat.

L'île de Madagascar est aujourd'hui une possession française.

L'expédition a amené des sacrifices douloureux, supérieurs à toutes prévisions et qui nous ont donné le droit d'exiger des compensations étendues et des garanties définitives.

Le gouvernement doit faire connaître aux Chambres et au pays les décisions que cette situation a paru lui rendre nécessaires.

Il ne peut en résulter aucune difficulté extérieure ; nous n'avons pas besoin de déclarer que nous respecterons les engagements que nous avons contractés vis-à-vis de certaines puissances étrangères. La France a toujours été fidèle à sa parole.

Quant aux obligations que les Hovas eux-mêmes ont pu contracter au dehors, sans avoir à les garantir pour notre propre compte, nous saurons observer, avec une entière loyauté, les règles que le droit international détermine au cas où la souveraineté d'un territoire est, par le fait des armes, remis en de nouvelles mains.

Sous cette double réserve, nous sommes résolus à exercer, notamment au point de vue économique, tous les droits qui résultent pour nous de l'occupation définitive de Madagascar.

En ce qui touche l'organisation du gouvernement intérieur de l'île nous estimons que, sous notre autorité, elle doit être maintenue aussi complètement que la sécurité de nos intérêts le permettra. Aucune atteinte ne doit être portée aux dignités et honneurs de la reine, ni aux liens qui lui rattachent les populations qui lui sont soumises.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire ou désirable de substituer une administration française à l'administration indigène : nous introduirons d'ailleurs dans cette dernière les améliorations indispensables pour faire pénétrer dans l'île les bienfaits de la civilisation.

Le jour même de la prise de Tananarive, la

La menace d'Yvon s'accomplissait, son infâme frère était prisonnier avec l'âme de la malheureuse qu'il avait tuée.

Et toujours la voix l'appelait : Yannic ! Yannic ! Alors, fou de terreur, il se mit à démolir le château pour ne plus entendre cette voix. Longtemps on entendit ses coups furieux frappés dans les épaisses murailles, et le fracas des pierres qui s'abîmaient dans la mer.

Mais l'âme d'Yvonne ne se taisait pas.

Quand il ne resta plus rien de l'édifice il attaqua le roc... s'enfonçant dans les anfractuosités des pierres, d'où la voix semblait sortir et l'attirait, et le bruit de son travail de démon se perdit dans celui de la mer.

Depuis il n'a plus reparu et son châtimement dure toujours. Aux grandes marées, lorsque la mer déchaîne au loin, le vent qui souffle du rocher des Etoes apporte comme un écho sourd du fer sur la pierre, et la vague rumeur de longs gémissements. C'est Yannic, l'assassin qui cherche toujours l'âme de la malheureuse Yvonne, l'épouse de son frère Yvon !

Le vieil Hoervé augmenta son naïf récit de descriptions plus terribles les unes que les autres, descriptions que nous passons sous silence, tout en constatant loyalement qu'elles augmentèrent d'autant le succès du conteur.

Le vieil Hoervé s'était tu depuis longtemps, que son jeune auditoire palpitait encore aux souvenirs de la mort tragique de l'infortunée Yvonne et du cruel châtimement de l'infâme Yannic.

La surprise promise par M. Hérier mit le comble à l'émotion générale ; tous les petits cœurs frémissaient lorsque Geneviève déroula une grande

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 43

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

TROISIÈME PARTIE

Le Rocher des Etoes

V

Comme M. Hérier, il refoulait au fond de son cœur sa pénible impression.

— Docteur, demanda ce dernier, puis-je renouveler mon invitation ?

— Certes ! Mais pour punir Mme Gueguen, retardez-la d'un ou deux jours.

— Qu'à cela ne tienne. Je prie donc mon excellente amie, de venir dîner lundi prochain au Maner-Nevez, avec son vieux camarade, pour fêter sa convalescence d'abord.....

— Et les fiançailles de leurs enfants, ajouta le docteur Lemenez.....

— Quel épouvantable rêve ! pensait la pauvre femme sans oser interroger personne.

IX

— La légende, père Hoervé, la légende des Etoes, criaient les gamins, en cercle autour du rêveur.

Rouges, essouffés d'avoir couru toute l'après-midi dans le jardin du Maner-Nevez, ils réclamaient le récit promis, les uns barbouillés de confitures, les autres tenant encore à la main un gâteau inachevé.

Mlle Hérier s'assura du bon ordre de la jeune assemblée.

— Toi, Lannic, dit-elle en apercevant l'interrompueur incorrigible, installé au premier rang, fais en sorte de reténir ta langue.

Le gamin promit de se taire et le rêveur, après un air de sifflotte pour rétablir le silence, entama la fameuse histoire :

— Le rocher des Etoes n'a pas toujours été le récif que vous apercevez là-bas ; c'était un superbe château bâti sur le bord de la mer, et qu'habitaient deux frères puissamment riches. L'un, Yvon, beau comme le jour était bon, charitable, l'autre Yannic était laid, cruel et vicieux. Vint le jour où Yvon se maria avec une femme aussi jolie que vertueuse, la princesse Yvonne. Yannic qui joignait la jalousie à ses autres défauts, en conçut un grand ressentiment.

A quelque temps de là, des pirates débarquèrent dans le pays, tuant les paysans, mettant les maisons au pillage. Yvon, dont la bonté s'alarmait de ces abominations, résolut de chasser les bandits.

— Va, lui dit Yannic, moi je garderai le château.

Et Yvon partit.

Dès qu'il fut seul, son méchant frère s'empara de la malheureuse Yvonne, et malgré ses supplications, il l'attacha avec de lourdes chaînes, au pied du château, sur une roche que la mer recouvrait bientôt.

soumission des Hovas à notre autorité a été constatée par un traité et par une convention additionnelle auxquels la reine Ranavaloa a donné par sa part la ratification.

Nous n'avons pas l'intention de répudier ces conventions; toutefois, avant de soumettre un texte définitif à la ratification des Chambres et du président de la République, le gouvernement a pensé que les principes que nous venons d'exposer, principes implicitement contenus dans certaines clauses des conventions du 1^{er} octobre, pourraient être formulés d'une façon plus nette: il a estimé qu'il était nécessaire d'apporter à ces textes certaines modifications destinées à éviter toute méprise sur leur signification véritable et à prévenir toute possibilité de nouveaux conflits.

Nous avons décidé de prendre les mesures nécessaires pour qu'un instrument définitif, conforme aux déclarations précédentes, soit prochainement soumis à la ratification des Chambres.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1896.

M. d'Estournelles demande la parole.

M. le Président dit que le devoir du président est d'indiquer à la Chambre l'ordre du jour qu'elle-même avait fixé.

La Chambre est libre d'ailleurs de décider si elle entend discuter actuellement les interpellations relatives à Madagascar.

M. d'Estournelles dit qu'il est prêt à donner son approbation aux déclarations qui ont été portées à la tribune par M. le ministre des affaires étrangères, pensant d'ailleurs que le traité n'est pas déshonorant.

M. le Président invite l'orateur à ne pas aborder la discussion de fond et à respecter le droit des interpellateurs inscrits antérieurement.

M. d'Estournelles s'incline devant l'observation du Président.

M. le vicomte d'Hugues dit qu'il paraissait entendu hier que la séance spéciale d'aujourd'hui serait consacrée à la discussion des interpellations sur Madagascar.

M. le Président rappelle que la Chambre a inscrit en tête de son ordre du jour de la présente séance la communication du gouvernement et a décidé que la suite de la discussion viendrait après.

M. le vicomte d'Hugues fait observer que si la Chambre a décidé une séance exceptionnelle pour aujourd'hui, c'était pour discuter ce qui avait trait à Madagascar. Il demande à la Chambre de décider que les interpellations sur Madagascar seront discutées aujourd'hui.

M. Bourgeois, président du conseil, dit que le gouvernement est aux ordres de la Chambre pour une discussion de toutes les interpellations concernant Madagascar. Il a indiqué hier qu'il demandait tout simplement une séance pour que la Chambre entendît la communication du gouvernement, afin d'être absolument et nettement éclairée sur ses intentions.

Le gouvernement est prêt à tout discuter si la Chambre le désire; il peut penser qu'il est préférable pour la Chambre de commencer par l'examen des questions qui touchent le passé et de prendre le temps de réfléchir aux déclarations qui peuvent engager l'avenir en fixant ultérieurement l'admission d'interpellations qui ont trait à cet avenir.

M. Ribot déclare qu'il ne saurait faire aucune objection à la méthode de discussion proposée par le président du conseil.

Mais dans ses déclarations, le gouvernement a dit qu'il avait engagé des négociations pour modifier le traité signé par le gouvernement précédent. Sur quel point le gouvernement trouve-t-il ce traité défectueux? Il lui convient de le déclarer à cette heure.

Cependant il est un point de la déclaration qui a soulevé une certaine émotion sur les bancs de la Chambre.

Le traité déclarait d'une manière très nette que le gouvernement ne garantissait aucune des conventions conclues antérieurement par le gouvernement hova.

Or, des termes de la déclaration, il résulte que l'action de la France sera moins libre.

En tous cas, il est nécessaire que le gouvernement communique à la Chambre et le texte du traité et tous les documents qui s'y rapportent, comme par exemple les instructions adressées au général Duchesne.

Le gouvernement précédent avait promis de communiquer ces pièces.

M. Berthelot, ministre des affaires étrangères, prend l'engagement, au nom du gouvernement, de faire distribuer un Livre Jaune, contenant les pièces dont a parlé M. Ribot et un certain nombre d'autres.

M. Pourquery de Boisserin dit qu'il l'avait demandé à M. Ribot, qui lui a refusé de lui communiquer toutes les pièces se rapportant au traité.

M. le Président prie la Chambre de vouloir régler son ordre du jour et de décider si elle entend discuter dès à présent les interpellations.

M. Brunet est de ceux qui ont demandé à interpellier le gouvernement, mais il estime que ce n'est pas au moment où le gouvernement a apporté une déclaration comme celle qu'on vient d'entendre qu'on peut discuter l'interpellation.

L'orateur et ses collègues ne sont pas prêts aujourd'hui.

Par 552 voix contre 2, la Chambre décide qu'elle discutera aujourd'hui le premier groupe des interpellations dont elle est saisie.

M. Pierre Alype a la parole.

L'orateur dit que les fautes que l'on relève dans l'organisation de la campagne résultent principalement du conflit qui existe à l'état permanent entre les ministères de la guerre et de la marine.

On ne fera rien au ministère de la marine tant qu'on ne sera pas débarrassé d'une certaine coterie qui y est maîtresse et qui ne se compose que de trois hommes, dont l'un ne s'était signalé sous l'empire que par son dévouement à l'impératrice.

M. Lockroy, ministre de la marine, dit qu'il ne peut laisser sans protestation des paroles de ce genre contre des officiers appartenant à une arme qui a souvent donné des preuves de son patriotisme.

M. Pierre Alype dit qu'il n'a pas voulu porter atteinte au patriotisme des officiers de marine.

M. Vigné critique, dans un long discours, la manière dont l'expédition a été organisée et termine en disant qu'il faut qu'on ait le courage de faire connaître au pays le nombre des soldats qui sont morts à Madagascar.

La parole est à M. Ribot.

MM. Contant, de Baudry d'Asson et Chauvin qui protestent sont rappelés à l'ordre.

M. Ribot dit qu'il prendra la parole quand il lui conviendra; mais il demande à toute la Cham-

bre s'il est possible de pratiquer le régime parlementaire dans des conditions semblables à celles qui se produisent.

On essaie sur divers bancs d'intimider des collègues ayant le courage d'exprimer leur opinion. (Applaudissement au centre. Bruit à gauche.)

M. le président invite les interrupteurs à garder le silence.

M. Rouanet, qui interrompt, est rappelé à l'ordre.

M. Cavaignac, ministre de la guerre, a la parole.

L'orateur refait l'historique de l'expédition; il reconnaît qu'elle a été mal engagée.

Il termine en disant qu'on doit chercher à corriger les déficiences en se gardant des récriminations. Lorsque le ministre rencontre des vices d'organisation, il s'efforce de les faire disparaître. Le gouvernement convie donc la Chambre à se montrer unanime sur le terrain de la défense nationale.

M. Marcel Hubert dit qu'il appartient à la Chambre de récriminer sur le passé.

S'il y a des coupables qu'on les châtie.

Après quelques observations de M. Jaurès et une réponse du ministre de la guerre, la discussion est close.

Dix ordres du jour sont proposés. Le Gouvernement se rallie à celui de M. Godet approuvant ses déclarations et envoyant les félicitations de la Chambre à l'armée.

Il est voté par 456 voix contre 54.

On repousse par 426 voix contre 48 la proposition de mise en accusation des ministères Dupuy et Ribot.

La séance est levée à 7 heures.

INFORMATIONS

La révision

C'est vendredi que doivent être discutées les interpellations de MM. Cunéo d'Ornano, Castelin, sur la révision de la Constitution.

Outre ces interpellateurs, quatre orateurs sont inscrits pour prendre part au débat; MM. de Grandmaison, Baudry d'Asson, Naquet, Jaurès.

La mort de M. Alexandre Dumas

Ainsi que les derniers bulletins de santé que nous avons publiés le faisaient prévoir, M. Alexandre Dumas n'a pu passer la nuit de mercredi à jeudi.

Avec lui a disparu une des gloires les plus pures de la littérature française.

Les derniers moments

Jusqu'au soir, le mieux que l'on avait constaté dans la journée s'était maintenu, le malade avait toute sa lucidité d'esprit; il causait avec Mme Dumas et avec Mme Colette Dumas, sa fille aînée, qui se trouvait auprès de lui.

Il demanda du thé; Mme Dumas lui présenta une tasse qu'il prit à la main et il en but quelques gouttes, ce qu'il n'avait pu faire sans aide jusqu'à ce moment.

Alexandre Dumas renversa alors la tête sur l'oreiller et resta immobile quelques instants. Au bout de quelques minutes, il eut un soubresaut nerveux. Effrayée, Mme Dumas appela à l'aide.

Demande et réponse tremblaient à qui mieux mieux.

Puis nouveau silence.

Le village, du reste, n'était pas loin. Encore une venelle à franchir, ils étaient chez eux.

Ils ne franchirent pas la venelle... Une ombre se tenait sur le bord du fossé, le bras étendu, menaçant.

— Yvonne; crièrent en même temps les deux enfants.

Et saisis d'effroi, ils prirent la fuite, abandonnant, dans leur effarement, Lannic son image, Pierrot sa pièce d'argent.

L'ombre était celle de Jean-Marie, affalé sur le talus, depuis sa fuite honteuse de la ferme, le poing fixé sur le Sulaire dans un redoublement de rage qui tournait à la folie.

— Où vont donc ces imbéciles, dit-il en regardant s'enfuir précipitamment les gamins...

L'image de Lannic et la pièce d'argent de Pierrot tachaient la route sombre de deux points blancs. Il ramassa l'une et l'autre, sans interrompre ses imprécations, et rentra chez lui.

A Kervillon, la fenêtre éclairée d'un cabaret, coupait le chemin d'une raie lumineuse. Il s'approcha, tâtant dans sa poche la pièce d'argent, hésitant à entrer. Il allait se décider, quand deux garçons de ferme, qu'il reconnut pour appartenir au Sulaire, le devancèrent; il y eut entre eux un long chuchotement lorsqu'ils l'aperçurent. Le Camrebroussa chemin, retenu par la honte, et rentra chez lui.

Jetant sur la table l'image et la pièce d'argent, il se mit à manger un morceau de lard, oublié sur une assiette, sans appétit, machinalement.

Le docteur Charrier, qui se trouvait au rez-de-chaussée, montait aussitôt et se précipitait vers le malade qui, après deux secousses nerveuses, rendait le dernier soupir.

La consternation de la famille fut profonde, car bien que l'état fut grave, on ne s'attendait pas à une fin aussi proche. Toute sa famille était réunie à la villa de Marly: Mme Alexandre Dumas, sa femme, Mme Colette Dumas et Jeanine d'Hauterive, ses filles, M. d'Hauterive, son gendre, M. de la Charlotière, son filleul.

C'est Mme Alexandre Dumas et Mme Colette Dumas qui ont fermé les yeux du défunt et lui ont rendu les derniers devoirs.

Le testament

Le testament de M. Alexandre Dumas a été ouvert dans sa chambre, une heure environ après la mort, en présence de sa femme, de ses deux filles, de son gendre, M. Ernest d'Hauterive, et de son filleul, M. de la Charlotière.

Le maître demandait à être enterré simplement, sans honneurs militaires, au Père-Lachaise ou au cimetière Montmartre. Il exprimait le vœu qu'aucun discours ne soit prononcé sur sa tombe.

Il désirait en outre reposer sur son lit de mort dans son costume de travail, le vêtement si connu, composé du pantalon bouffant et de la blouse à larges plis.

Les obsèques

M. d'Hauterive, gendre du défunt, est venu avant-hier matin à Paris pour prendre les dispositions funéraires.

Le corps sera ramené à Paris probablement demain, pour être exposé à l'hôtel du célèbre écrivain, 22, rue Alphonse-de-Neuville.

Les obsèques n'auront probablement pas lieu avant dimanche. Aucune disposition n'a d'ailleurs été encore prise à ce sujet.

Au conseil de cabinet qui a eu lieu hier, M. Combes, ministre de l'instruction publique, a été désigné pour représenter le gouvernement aux obsèques d'Alexandre Dumas.

L'impression à l'étranger

Londres, 28 novembre.

Plusieurs journaux consacrent des articles élogieux à Alexandre Dumas.

Le Standard dit: Alexandre Dumas est un génie qui a su gagner l'estime et le respect sincères de ceux-là mêmes qui ne partageaient pas son opinion.

Madrid, 28 novembre.

Tous les journaux publient des articles nécrologiques sur Alexandre Dumas. Ils s'expriment ainsi:

« Si la France manifeste sa douleur pour la perte qu'elle vient de faire, l'Espagne regrette également un auteur si connu de nous. »

Alexandre Dumas était né à Paris le 28 juillet 1824; il était fils du célèbre romancier mort lui-même le 5 décembre 1870.

Le grand écrivain avait eu de sa première femme, qui était, comme on sait, de nationalité russe, deux filles qui sont aujourd'hui Mmes d'Hauterive et Lippman. Il s'était remarié récemment avec Mme Escalier.

Alexandre Dumas appartenait à l'Académie française depuis le 30 janvier 1874. On remarqua, à l'occasion de son élection, que Victor Hugo, qui n'avait pas reparu à l'Institut depuis

A l'air tiède de la pièce, l'image se déroula lentement d'elle-même, étaient devant lui son naïf dessin.

Les regards du boiteux s'y fixèrent, vagues d'abord.

Mais ce banal attrait grandit sans doute, car il cessa de manger et repoussa loin de lui son assiette.

Les coudes sur la table, la tête penchée, il s'absorbait maintenant dans la vue de la grossière image, en traçant avec ses doigts des plans imaginaires dans le vide.

Un ricanement farouche secouait sa poitrine, et brusquement, d'un revers de main, il fit tomber dans le tiroir — devant lui — l'image et la pièce d'argent.

— La belle vengeance! fit-il, en cognant ses deux poings.

Quelle horrible résolution, quel épouvantable projet germaient donc tout à coup dans son cerveau malade?

Il s'était dressé... le masque rayonnant d'une joie sauvage.

— C'est toi, Fanch, qui l'auras voulu, cria-t-il avec un rictus qui lui décomposait la face.

Il rouvrit ce même tiroir pour y prendre le dernier commandement remis par l'huissier de Pont-l'Abbé. Le papier lui notifiait son expulsion pour le mardi suivant, c'est-à-dire dans cinq jours, puisqu'on était au jeudi. Alors il murmura sourdement:

— La mer recouvrira les Etoles lundi soir. J'ai plus de temps qu'il m'en faut. Mardi, je n'aurai plus de gîte, mais je serai vengé!

(A suivre).

image, d'un coloris grossier, représentant précisément les scènes de cette fameuse légende du « Rocher des Etoles ». La veille, en entendant le père Hoervé annoncer le titre de son prochain conte, M. Hérier s'était souvenu de cette naïve image pendue à la vitrine d'un boutiquier de Pont-l'Abbé, et l'avait apportée à sa fille pour compléter le récit du rêveur. On y voyait la malheureuse Yvonne, chargée de fers sur un rocher vert-pomme, considérant d'un œil démesurément ouvert, les flots d'un bleu cru prêts à l'engloutir.

Cette reproduction, aussi terrible que mal peinte du supplice de la femme d'Yvon, occupait la place d'honneur au milieu de la feuille. Tout autour, l'artiste avait groupé les scènes d'un intérêt moins violent, traitées avec le même talent comme avec les mêmes couleurs, vert-pomme et bleu sombre.

Comme il n'y avait qu'un seul exemplaire de ce chef-d'œuvre, et beaucoup de convoitises, la fameuse image fut mise en loterie.

Le sort favorisa le petit Lannic.

— Le bon Dieu te récompense, parce que tu n'as pas interrompu notre ami Hoervé, aussi tu gagnes la surprise, lui dit Geneviève Hérier, en mettant dans ses bras la feuille soigneusement roulée.

Puis comme le jour baissait, elle songea à renvoyer les enfants dont plusieurs demeuraient loin, les groupant ensemble selon la direction qu'ils prenaient dans la campagne.

Bientôt il n'en resta plus qu'un, moins âgé que les autres, qu'elle prit à part.

— Ta sœur est donc toujours malade, Pierrot, que tu es venu seul encore aujourd'hui?

Pierrot balbutia un oui timide.

— Eh bien! ouvre ta main, et porte ceci à ta mère. Tu lui diras que c'est pour le médecin.

Elle glissa une grosse pièce de cinq francs dans la main de l'enfant.

Puis elle lui donna Lannic pour compagnon de route; ses parents habitaient le même village que ceux de Pierrot.

— Vous allez partir ensemble... Vous n'aurez pas peur au moins?

— Oh! non, mademoiselle... et puis nous n'allons pas loin.

Elle les embrassa tous les deux en disant:

— Prend garde à ton image, Lannic, et toi à ton argent, Pierrot.

Le premier croisa les deux bras sur son image, l'autre serra plus fortement la pièce blanche dans ses petits doigts...

Chemin faisant, pour se donner du courage, les deux bambins se mirent à parler sur la route...

— T'as pas peur Pierrot.

Non, Lannic...

Ils fraudaient légèrement, tous deux, la vérité, le souvenir de l'infâme Yannic n'étant pas de nature à remonter leur courage. Leur crainte mutuelle était que l'un d'eux eût la malencontreuse idée de prendre pour sujet de conversation la légende du vieil Hoervé.

C'est sans doute cette peur réciproque qui les fit continuer leur route sans souffler mot.

Cependant, au bout d'un quart d'heure, le silence commençant à lui peser, le plus petit éleva la voix.

— T'as pas peur, Lannic!

— Non, Pierrot.

sa rentrée en France, était venu contribuer au succès de son ancien rival.

L'auteur de la *Dame aux Camélias* a été plusieurs fois président de la Société des Auteurs dramatiques. Il avait été nommé officier de la Légion d'honneur le 7 août 1867, commandeur le 13 juillet 1888, et enfin grand-officier à l'occasion du 1^{er} janvier dernier.

A propos de cette dernière distinction, rappelons que M. Casimir-Périer, alors président de la République, en apprenant que M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, voulait nommer M. Alexandre Dumas grand-officier, s'était empressé de renoncer en faveur du ministre à la plaque de grand-officier qui avait été mise à sa disposition.

C'est M. Leygues lui-même qui voulut aller annoncer au célèbre écrivain la haute dignité que lui conférerait le gouvernement de la République.

Les marins russes à Brest

Brest, 28 novembre.

L'enthousiasme brestois va grandissant. Les fêtes seront très belles et rappelleront celles de Toulon. Une foule d'étrangers arrivent par tous les trains.

L'amiral Barrera, préfet maritime, a lancé un ordre du jour aux officiers de terre et de mer, ordonnant aux officiers de la marine de porter la tenue numéro 3 pendant les fêtes. Les officiers de l'armée de terre devront porter l'épaulette.

On sait qu'hier, à deux heures, l'amiral Kologueras s'est rendu à la préfecture maritime pour saluer l'amiral Barrera.

Cet entretien a été très cordial.

L'amiral Kologueras a rendu ensuite visite à l'amiral Fournier, major-général, à M. Cathala, sous-préfet, et à la municipalité.

A trois heures un quart, l'amiral russe regagnait le *Rurick* avec ses officiers.

Quatre heures, l'amiral Barrera a rendu sa visite à l'amiral Kologueras à bord du *Rurick*. A son départ, une salve de treize coups de canon a été tirée, pendant que la musique du *Rurick* jouait l'air du *Père la Victoire*.

L'amiral Barrera s'est rendu ensuite à bord du *Dmitri-Donskoi*.

L'amiral Fournier et M. Cathala, sous-préfet, se sont rendus à 5 heures, à bord du *Rurick*.

Hier soir, à 7 heures, a eu lieu un grand dîner chez le consul russe en l'honneur de l'amiral russe et de ses officiers. Dans la soirée, un grand nombre d'officiers russes débarquaient et étaient l'objet, sur leur passage, de sympathiques manifestations du public.

Vers dix heures, une quarantaine d'officiers pénétrant dans le concert des Folies-Bergère, le public nombreux a poussé des vivats en leur honneur et réclamé l'*Hymne Russe* et la *Marseillaise*, que les russes ont écoutés debout et découverts. Aux cris de « Vive la Russie ! », les officiers répondent par : « Vive la France ! »

L'amiral Gervais

L'amiral Brown de Colstoun étant arrivé jeudi matin à Paris, les trois membres du conseil d'enquête devant lequel l'amiral Gervais est appelé à se justifier, se sont entretenus dans l'après-midi des conditions dans lesquelles ils rempliraient la mission qui leur a été confiée par le gouvernement, sur la proposition de M. Lockroy, ministre de la marine.

Il est à peu près certain que le conseil d'enquête se réunira vendredi, au ministère de la marine, pour entendre l'amiral Gervais qui est arrivé des Salins d'Hyères et a fait une courte apparition rue Royale.

Le conseil d'enquête n'aura à se prononcer que sur la responsabilité de l'amiral Gervais, au point de vue technique. Le gouvernement prendra telle mesure qu'il conviendra, suivant l'avis formulé par le conseil.

CHRONIQUE LOCALE

Manifestation de sympathie

Hier vendredi, à l'occasion du départ de M. Arnaud, appelé à la Préfecture du Cher, un punch d'adieu lui était offert par le personnel de ses bureaux.

Tous les chefs des administrations s'étaient associés à cette fête de famille, à laquelle ont pris part M. Costes, maire de Cahors, MM. Delport et Relhié, conseillers généraux des cantons de Cahors, et M. Grimal, conseiller général du canton de Lauzès.

La réception a eu lieu dans les salons de l'ancien cercle militaire, luxueusement décorés de fleurs pour la circonstance.

M. Bro, chef de division à la Préfecture, ouvre la série des toasts et prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Préfet, » En l'absence de notre doyen, M. Guiraudies, retenu loin d'ici par un deuil de famille, permettez-moi de venir au nom de tous les employés qui m'entourent, vous exprimer les regrets que nous fait éprouver votre départ.

« Ce n'est pas, en effet, sans émotion que nous nous séparons, après plus de six ans d'une vie commune, d'un chef qui nous a témoigné tant de bienveillance. Aussi, avons-nous tenu à vous remercier de toutes vos bontés et à vous dire combien nous sommes heureux de l'avancement mérité que vous venez de recevoir.

« Dans le département du Cher, où nos vœux vous suivront, vous continuerez à apporter dans tous vos actes ces sentiments élevés de justice et d'équité qui vous caractérisent et vous conserverez ces grandes et précieuses qualités de cœur qui vous donnent tant de reconnaissance.

« Nous vous disons adieu, monsieur le préfet. Mais restez bien convaincu que nous ne vous oublierons pas. Nous nous souviendrons toujours de votre administration paternelle, conciliante et ferme, grâce à laquelle vous avez gagné tous les cœurs et achevé de consolider la République dans le département.

« C'est sur ces mots, messieurs, que je vous propose de boire à la santé de M. Arnaud, de cet administrateur distingué, intègre et loyal, généreux et bon, qui a su, par son affabilité et sa courtoisie parfaites, conquérir les sympathies de tous.

« Permettez-moi, en terminant, Monsieur le Préfet, d'associer à ce toast Madame Arnaud et toute votre famille.

« Messieurs, au Préfet du Cher ! à Madame Arnaud ! »

M. Dauchez, secrétaire général, prend ensuite la parole. Il s'associe aux félicitations exprimées par M. Bro, et au nom du personnel des bureaux de la Préfecture et de tous les fonctionnaires présents, il dit en termes émus les vifs regrets que chacun éprouve à la veille du départ du chef aimé et respecté.

Au milieu d'applaudissements unanimes, il rend hommage aux hautes qualités de cœur et d'esprit, à la valeur administrative de M. Arnaud, qui laissera après lui des exemples précieux et de haute portée, dont ses collaborateurs ne perdront pas de sitôt le souvenir.

Il adresse ses plus chaleureux compliments aux fonctionnaires du département du Cher qui vont avoir l'honneur d'être placés sous la direction d'un tel chef.

Pour nous, ajoute-t-il en terminant, nous garderons présents son souvenir et ses exemples et je n'ai qu'un regret, celui de constater qu'il est peut-être aisé de rendre sa pensée, mais qu'il est difficile, impossible pour moi au moins dans cette circonstance, d'exprimer comme je voudrais les sentiments qui ne viennent que du cœur.

Au nom de la municipalité et des habitants de Cahors, M. Costes, maire, félicite également le nouveau Préfet du Cher d'un avancement justifié par ses hautes qualités administratives, et ses convictions inébranlablement républicaines.

A son tour, M. Pépin, trésorier payeur général, remercie M. Arnaud, dont le caractère conciliant et ferme à la fois a rendu la tâche si facile aux fonctionnaires du département.

De nombreux applaudissements ont approuvé les sentiments exprimés par les plus autorisés de cette réunion.

M. le Préfet prend le dernier la parole et s'adressant tout d'abord à M. Bro, ainsi qu'à M. le Secrétaire général, les remercie de la forme si particulièrement cordiale qu'ils viennent de donner à leurs regrets. Depuis plus de six années et demie qu'il a vécu côte à côte avec le personnel des bureaux de la Préfecture, il a pu apprécier ses qualités de travail et de dévouement au milieu des questions toujours grandissantes et nouvelles qui s'imposent à l'administration.

Les questions financières et économiques, tout ce qui a trait à la vie départementale et communale, n'a jamais cessé d'être l'objet de sa part de l'attention la plus scrupuleuse. C'est ainsi que nous avons pu réaliser des améliorations dans le budget départemental pour éviter de nouvelles charges financières au département, et avec l'application de la loi sur l'assistance médicale, une plus forte organisation des secours à domicile aux vieillards indigents, en dehors de l'assurance des tabacs contre les sinistres atmosphériques qui viendra puissamment en aide aux agriculteurs, comme instrument de défense et comme instrument de crédit.

M. le Préfet ajoute qu'il sera très bref sur la question politique à laquelle on fait allusion en rappelant les luttes d'où est sortie la représentation républicaine actuelle du Lot. Tous les gens de bonne foi savent qu'ici comme dans toute sa carrière administrative il n'a eu qu'un objectif sur ce terrain : l'union et la concentration des forces républicaines sur le terrain démocratique. C'est ce qui a assuré le triomphe éclatant de 1889, et si dans les dernières élections de 1893 la fraction dite libérale du parti républicain s'est séparée sur divers points du département de la grande armée démocratique pour tendre la main aux éléments conservateurs restés jusqu'ici en dehors de la République et qui cherchent à y entrer, comme le disait récemment M. le Président du conseil, pour en transformer l'esprit sinon pour en supprimer la forme même, la responsabilité de cette politique ne saurait lui incomber. Il est resté quant à lui, avec le gros de l'armée démocratique. Il n'a été le serviteur de personne ; il n'a été que le serviteur de l'idée républicaine autour de laquelle s'est résolument groupée, avec toute la représentation du Lot au Parlement, la majorité du Conseil général toujours plus forte.

M. le Préfet remercie en terminant M. le Maire de Cahors d'avoir bien voulu assister, avec MM. les membres du Conseil général des cantons du chef-lieu, à cette fête de famille. Il gardera un souvenir reconnaissant et ému à la Municipalité cadurcienne, avec laquelle il a eu toujours les relations les plus cordiales. Il rend hommage aux qualités éminentes du chef de la municipalité, et souhaite à la ville de la conserver longtemps à sa tête.

Se retournant vers les divers chefs de service présents, il les remercie particulièrement de leur collaboration si éclairée et associe notamment M. le Directeur des tabacs et M. l'Inspecteur de l'assistance publique aux décisions et aux réformes dont il a parlé plus haut, concernant l'assurance des tabacs et l'organisation des diverses branches de l'assistance.

Après avoir invité les membres de la réunion à porter avec lui la santé de M. le président de la République, il croit répondre aussi à leurs sentiments en proposant d'adresser à

M. le président du Conseil, M. Léon Bourgeois, qui a droit de cité à Cahors, les hommages de ses représentants et ceux de la réunion. Les termes de ce télégramme sont aussitôt arrêtés d'acclamation. Il est ainsi conçu :

Président du Conseil. — Paris.

« Les citoyens réunis à l'occasion d'un punch d'adieu offert à leur ancien Préfet, M. Arnaud, et comprenant la Municipalité, les Conseillers généraux et d'arrondissement du canton de Cahors, les chefs de service, et le personnel des bureaux, envoient à leur « COMPATRIOTE CADURCIEN », l'expression de leur respectueux dévouement, et leurs vœux ardents dans la tâche qu'il a entreprise.

En leur nom,

COSTES, maire.

Des tonnerres d'applaudissements soulignent les énergiques déclarations de M. le Préfet, qui aurait, nous en sommes certains, un retentissement salutaire dans notre département.

Avant de se séparer, M. Delport propose la fondation d'un cercle républicain. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme, et une commission préparatoire se réunira demain dimanche à l'Hôtel-de-Ville.

Conseil municipal de Cahors

SESSION DE NOVEMBRE

Le Conseil municipal de Cahors se réunira le samedi, 30 novembre courant, à huit heures du soir.

Ordre du jour :

- Nomination des commissions ;
- Désignation des répartiteurs ;
- Dépenses imprévues. — Comptes-rendu ;
- Octroi de la gare des marchandises. Renouvellement de la police d'assurances contre l'incendie ;
- Pension d'aliénés à Leyme. — Roubert Jean ;
- Chemin vicinal ordinaire n° 5. — Echange de terrain avec le sieur Murat ;
- Demande de subvention. — Rougiès, malade indigent ;
- Pétitions diverses. — Rapport des commissions ;
- Budget de 1896. — Budgets du collège de filles, de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

Monument Canrobert

Mardi dernier, a eu lieu à Saint-Céré une réunion du comité formé pour l'érection du monument Canrobert. M. le général de division de Colomb présidait.

Après avoir examiné la situation, qui est des meilleures en tous points, le comité a décidé d'envoyer à Paris une délégation chargée d'assister à la séance de la commission d'exécution où seront discutés définitivement les questions de la statue et du piédestal.

On sait que cette commission est présidée par M. le général Fay, et compte au nombre de ses membres notre éminent compatriote, M. Gustave Larroumet.

La délégation du comité de Saint-Céré sera composée de MM. le général de Colomb, président du comité ; de Verdalle, secrétaire trésorier ; Bagnieris et Canoc, conseillers municipaux.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions du comité d'exécution.

Conférence au profit de la caisse des écoles

La conférence qui devait être donnée, demain dimanche, au profit de la caisse des écoles, par M. Serres, professeur au Lycée Gambetta, est ajournée, la salle du théâtre étant prise ce jour-là par le concert de l'Orphéon.

Retraite en musique

La retraite suivra ce soir l'itinéraire suivant : Caserne Bessières, boulevard Gambetta, rue Brives, quai Ségur, quai Champollion, rue de la Liberté, boulevard Gambetta, faubourg Labarre.

Ecole normale d'instituteurs

La « Société d'enseignement par l'aspect » dont le siège est au Hâvre, vient d'accorder un diplôme d'honneur à l'école normale d'instituteurs de Cahors.

Cette haute récompense est due en grande partie à la façon dont cet établissement est administré par son sympathique directeur, M. Tallieu.

Elections consulaires

Les électeurs de l'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le 15 décembre prochain à l'effet d'élire un président, un juge titulaire et un juge suppléant pour l'année 1896.

Dimanche 1^{er} décembre 1895

4^E GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

L'ORPHEON DE CAHORS

A ses Membres patrons et Dames patronesses

1^{re} PARTIE

1. Marche Russe, par l'Orchestre.
2. Chants des Montagnes, chœur chanté par l'Orphéon.
3. L'Ombre (midi-minuit), par M. Lassus.
4. France et Champagne, par M. Frécheville.
5. Le Mesureur, chansonnette comique, par M. Deleros.
6. La Fille du Régiment, par M^{me} Aubran.
7. Duo de violons, par MM. Barreau et Grat.
8. Perdue-Lamento, par M. Léon Pézet.
9. Derniers moments d'Athalie, scène lyrique, par M. Arnaudet.
10. Nouveaux-nés, romance, par M. L...

FAUST (1^{er} acte)

Grand Opéra. — Musique de Gounod

Le Docteur Faust..... M. Dellard
Méphistophélès..... M. Aubran
Les chœurs de coulisse, par l'Orphéon et 20 soprani.

2^e PARTIE

1. Hymne aux Aïeux, chœur par l'Orphéon.
2. Le Pressoir, romance, par M. Rollès.
3. Les Pommiers, romance par M. L...
4. A Petit choral. — B Bijou extracte, par l'Orchestre.

M. Pascal

Grand premier comique. — Dans ses créations

6. La Juive (cavatine) par M. Fabre.
7. Samson et Dalila, romance par M^{me} Aubran.
8. Les Mousquetaires de la Reine, duo par MM. Dellard et Aubran.
9. Barcarolle pour deux violons, par MM. Grat et Périé.
10. Les Echos du Quercy, chanté par l'Orphéon avec accompagnement de l'Orchestre.

Prix ordinaire des places.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Avoir social au 31 oct. 1895. 15,445,409 fr. 25

— 31 nov. — 15,575,244 fr. 14

Le président de la 405^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi.

Chaque sociétaire doit être muni de sa carte afin de faciliter les recherches et éviter les erreurs.

PARAZINES,
Président de la 405^e section des
Prévoyants de l'Avenir.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Audience du 28 novembre

Cinq braconniers sont condamnés à des amendes variant de 16 à 25 fr.

La nommée Marie-Louise Viguié, débitante à Cahors, avait commandé à la maison Reynier, de Bergerac, un fût d'absinthe. Lorsque cette marchandise est arrivée, la fille Viguié demanda à la maison une somme de 30 fr. pour payer les droits.

On lui envoie l'argent, mais néanmoins la fille Viguié ne retira pas le fût, et le 25 avril dernier le liquoriste faisait présenter à sa cliente une traite de 78 fr. 60, montant du prix de l'absinthe et des 30 fr. de droits avancés. Elle écrivit de nouveau à la maison pour demander une somme de 60 fr., à l'effet de payer la traite ; mais celle-ci ne fut pas retirée.

Menacée de poursuites par la maison Reynier, la fille Viguié envoya en juin dernier un compte de 50 fr. ce qui lui valut les circonstances atténuantes. Elle est condamnée par défaut à 15 jours de prison et aux dépens.

Cajarc

Dimanche 24 novembre, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu à la mairie, la mise à l'adjudication des droits de location des places aux foires, halles et marchés et autres jours dans la ville de Cajarc pour les années 1896, 1897, 1898.

La mise à prix a été de 850 fr. ; il y avait six entrepreneurs.

M. Léon Gimbergue a été déclaré adjudicataire moyennant la somme de 1,201 fr. par an.

Favorisée par un beau temps mais très froid, la foire a été plus belle que l'on ne pensait, malgré d'autres foires qui avaient lieu aussi dans les communes avoisinantes.

Mercuriales. — Blé, de 13 à 14 fr. 50 l'hectolitre ; maïs, de 10 à 11 fr. l'hect. ; seigle, de 10 fr. 25 à 11 fr. l'hect. ; haricots, de 19 à 20 fr. l'hect. ; avoine, de 5 fr. 50 à 6 fr. l'hect. ; châtaignes, de 5 à 6 fr. l'hect. ; œufs, de 80 à 90 c. la douzaine.

Volaille, de 50 à 55 c. ; canards, de 50 à 55 c., le tout le demi-kilo.

Perdreux, de 1,95 à 2 fr. ; lièvres, de 5 à 6 fr., le tout la pièce.

Foies gras, de 1,95 à 2 fr. le demi-kilo. Noix, de 6,50 à 7 fr. 50 ; cernaux, de 22,50 à 25 fr., le tout l'hectolitre.

Cochons gras, de 48 à 50 fr. le quintal ; veaux, de 85 à 90 c. ; montons, de 60 à 70 c., le tout le kilo ; porcelets, de 25 à 28 fr. la pièce.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 1^{er} décembre

De 3 à 4 heures

- | | |
|--|-------------|
| Le Magenta, pas redoublé | L. Chic. |
| Mireille, fantaisie | Gounod. |
| (a) Andantino, rêverie ; (b) Petite marche | Th. Dubois. |
| Bella, mazurka | Waldteufel. |

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.



LA RÉUNION INDUSTRIELLE
AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

CHÉMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le

paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 30 novembre 1895 : Un curieux cas de commensalisme : Henri Coupin. — La Badiane au Tonkin : Daniel Bellet. — Le chemin de fer funiculaire électrique de Stanserhorn : L. Baclé. — L'utilisation des chutes du Niagara : E. Hospitalier. — Le Congrès géodésique international. — Mesure précise des longueurs d'ondes : Ch.-Ed. Guillaume. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 25 novembre 1895 : Ch. de Villedeuil. — Récréations scientifiques : Eugène Hoffmann.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (N° 27)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Texte et dessins inédits de Robida. — Hygiène et santé. — Un numéro, 0 fr. 50.

SAINT-NICOLAS. — 16^e année. — Sommaire du 28 novembre 1895 : Rapporte Plick (F. Bargès). — Un thé en 1830 (E. Cottin). — Tom I et Tom II (A. Dourliac). — Diner à la carte (G. des Brulies). — L'orphelin de la Nouvelle-Orléans (Eud. Dupuis). — En sautant à la corde (Meryem Cecyl). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par J. Geoffroy, E. Cottin, Birch, J. Davidson, A. Truphème etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire du N° 46. (16 novembre 1895.) — 1^o La Sicile, par M. G. Vuillier, avec huit gravures, d'après les dessins ou photographies. — 3^o A travers le monde. — Missions, Excursions, Nouvelles, Bibliographie, etc. Huit gravures, d'après des dessins et photographies. — 3^o Conseils aux Voyageurs. — Comment on peut voyager en Perse, IV. — Chaque livraison, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1198^e livraison (15 novembre 1895). — Grand'mère et petits, par Albert Cim. — La bicyclette, par Edmond Renoir. — Le voyage des dames Pigeonau, par la Comtesse de Houdetot. — Les merveilles des métiers, par Daniel Bellet. — Vieilles coutumes, vieilles maisons, par H. Heinecke. — Chaque numéro : 40 cent. Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT
Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?..

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations, et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il parait deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

**ORFÈVRE CHRISTOFLE
GOUVERTS CHRISTOFLE**

CHRISTOFLE & C^o Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le *Vin phosphaté de Vial* est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguier ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Méricille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Foille blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Méricille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Foille blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguier.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Etranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

A affermer

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénelon.

25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

AVIS

Le sieur SÉGUELA, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.

Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.